



ANNEXES

7_DOCUMENTS INFORMATIFS RELATIFS AUX RISQUES

G_NOTE COMPLÉMENTAIRE SUR LES BANDES DE PRÉCAUTION À VARCES-ALLIÈRES-ET-RISSET

		<p>Mission d'AMO RTM / PROGEO Environnement pour PLUi GAM.</p> <p>Mission 1 : réalisation des cartes d'aléas.</p> <p>Dossier d'Enquête Publique du PLUi - Contributions des habitants</p>
<p>Commune de Varcis Allieres et Risset</p>	<p>Réponse de l'AMO sur les questions relevant des risques naturels, pour la prise en compte dans le dossier d'approbation du PLUi</p> <p>Analyse d'une contribution.</p>	
<p>Avis rédigé dans la cadre de la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage de Grenoble Alpes Métropole, à la demande de la Mission Risques.</p>		
<p>Date de visite et validation terrain : sans objet</p> <p>Date de rédaction : 27/05/2019</p> <p>Date de diffusion : 13/06/2019</p>	<p>Version de document : 1b</p>	

<p>Liste de diffusion :</p>	<p>AMO - Rédaction ; Vérification :</p>
<p>GAM : Vincent Boudières ; Amir Strkonjic</p> <p>Progéo Environnement : Gaëlle Verjus</p> <p>RTM : Yannick Robert</p>	<p>Yannick ROBERT ; Gaëlle VERJUS</p> <p>Compléments :</p>
<p>Mode de diffusion : mël</p>	

<p>Version de carte des aléas prise en compte : v3 avril 2018</p>
<p>Version du rapport de la carte des aléas pris en compte : v3 – avril 2018</p>

1. Analyse de la demande

1.1. Demande

Demande : Contribution @729.

Objet : Bande de précaution rendant non-constructible deux des quatre parcelles du propriétaire.

1.2. Analyse

Après analyse, il s'agit des zones rouge RC et violette BC du plan de zonage du PPRN approuvé le 17 mai 2004. La zone violette BC est une zone rouge RC en l'absence de réalisation des travaux de sécurisation des digues prévus dans le règlement BC du PPRN.

La carte des aléas du PPRN n'affiche aucun aléa lié à la défaillance des digues de la Gresse, mais affiche les aléas liés à l'obstruction partielle ou totale des ouvrages de franchissements (ponts). Aussi, un aléa fort C3 est-il porté en rive droite du « pont de la Gresse », du fait de l'insuffisance de capacité hydraulique pour une crue centennale (200m³/s). Cet aléa est traduit réglementairement en zone inconstructible RC.

L'analyse des digues de la Gresse a fait l'objet d'une étude spécifique, reprise dans le rapport de présentation du PPRN, mais sans affichage d'un aléa.

Il a par contre été affiché une bande de 100m inconstructible à compter de la crête des digues jugées prioritaires. Cf. extrait ci-après de la page 140 du rapport de présentation du PPRN :

- BC : zone proche de la GRESSE représentée par une bande de 100m au niveau des secteurs reconnus comme prioritaires dans la réalisation des travaux sur les digues^[19]. L'inconstructibilité pourra être levée selon l'avancement des travaux définis dans la fiche annexe IV et réalisés par tronçons. Cette zone deviendra alors constructible et sera indiquée Bc₂ ;



L'annexe 4 se trouve à la fin du rapport de présentation du PPRN.

Remarque : Les bandes de précautions calculées par BURGEAP en 2018 selon la méthodologie définie dans le PAC ETAT du PLUi, non comparable à celle mise en œuvre par SOGREAH en 2003 dans le cadre du PPRN de 2004, sont moins importantes (50m) sur les secteurs impactés par des zones violettes BC (100m), mais couvrent par contre un linéaire plus important sur la commune : des zones réglementées par une zone bleue Bc2 au PPRN sont aujourd'hui dans l'emprise des 50m de la bande de précaution 2018.

Ci-après un extrait de la carte BURGEAP sur le secteur concerné :



2. Conclusion

Au regard du document en vigueur à ce jour, les parcelles classées en rouge RC resteront inconstructibles, les parcelles classées en violet BC pourront éventuellement devenir constructibles (avec prescriptions) en fonction de l'avancement des travaux sur les digues de protection.

Pour le service RTM Isère, Le Responsable du Pôle
«Expertise et Affichage des Risques Naturels» et chef de
projet AMO Risques de GAM

Yannick ROBERT

Validé par **Gaëlle VERJUS** (Progéo Environnement),
cheffe de projet AMO Risques de GAM